Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =

Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 53 (2003)

Heft: 3: Ecriture de l'histoire et archives = Geschichtsschreibung und

Archivwesen

Buchbesprechung: L'amnistie. De la Commune à la guerre d'Algérie [Stéphane Gacon]

Autor: Poirrier, Philippe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Wünsche ans Universitätswesen verlautbaren, um zum Schluss auf den derzeit unterschätzten Nutzen der Universität als Ort «institutionalisierter, gesellschaftlichkulturell-politischer Selbstreflexion», die «Europa universalhistorisch so bedeutsam gemacht hat», hinzuweisen. – Webers Werk ist eine theoriegeleitete und faktenreiche, vielleicht insgesamt etwas über die reale Relevanz der Deutschen Universität hinaus deutschlandzentrierte Studie über die europäische Universität, die nicht nur neueste Untersuchungen zusammenfasst, sondern auch universitäre Selbstkritik enthält und ein eigentliches Forschungsprogramm für die als Teildisziplin gefährdete Universitätsgeschichte proklamiert. Sebastian Brändli, Zürich

Stéphane Gacon: L'amnistie. De la Commune à la guerre d'Algérie. Paris, Seuil, 2002, 423 p., collection «L'Univers historique».

Le livre de Stéphane Gacon, professeur agrégé d'histoire, est la version remaniée d'une thèse d'histoire, dirigée par Michel Winock, soutenue en juin 2000 à l'Institut d'études politiques de Paris. Cette publication, fortement encouragée par un jury unanime, était particulièrement attendue dans une conjoncture intellectuelle marquée par le retour sur le passé national, notamment la période de Vichy (ce «passé qui ne passe pas» selon la formule de Henry Rousso et Eric Conan) et, plus récemment, la guerre d'Algérie.

Au plan politique, la question de l'amnistie des prisonniers corses, «une revendication des nationalistes», a été réactualisée pendant l'été 2001, a fragilisé la majorité plurielle, condamné le premier candidat vert à l'élection présidentielle à se retirer, et conduit le premier ministre Lionel Jospin a rappeler fermement sa position sur le sujet. La question de l'amnistie, fortement colorée par des positions morales, est ici traitée en historien, loin des jugements de valeur abrupts, avec un travail minutieux sur un corpus de sources particulièrement large et diversifié, et toute la déontologie nécessaire au traitement d'un sujet qui alimente toujours de vifs débats.

L'étude de l'amnistie sur une longue période permet en effet de jeter un regard original sur l'évolution politique de la France contemporaine et sur le modèle républicain français. Ce travail avait pour objectif affiché de chercher à comprendre pourquoi une procédure aussi radicale, presque incompréhensible pour des contemporains attachés au «devoir de mémoire», a été pratiquée avec autant de constance par la République en France.

Cet acte souverain, relevant de la loi, refuse d'être un simple pardon. Il se présente au terme des crises civiles comme un moyen de réaffirmer l'unité mythique de la nation autour des principes républicains. C'est pourquoi l'amnistie a été adoptée après les grands troubles politiques comme la Commune de Paris, l'affaire Dreyfus, la collaboration, la guerre d'Algérie dont elle constitue le point final juridique. «Elles marquent une volonté de l'oubli du passé pour ne plus se préoccuper que de l'avenir. C'est le cas en 1879–1880 pour l'amnistie de la Commune, en 1950–1953 pour celle de Vichy et de la Collaboration» (p. 319). Stéphane Gacon souligne à juste titre, qu'au-delà de la seule conjoncture, l'amnistie intervient à des moments de forte mutation politique, économique ou sociale.

Toutefois, l'usage de l'amnistie s'est banalisé, et apparaît de plus en plus comme un acte immoral, voire disqualifiant pour ceux qui en sont à l'origine. La loi sur le financement des partis politiques au début des années 90, souvent lue comme une auto-amnistie du monde politique, a renforcé ce sentiment général.

Devenue rituelle au moment de l'entrée en fonction du président de la République, elle concerne aujourd'hui surtout les crimes et délits de droit commun. Un

débat a d'ailleurs porté lors des dernières élections présidentielles sur la nécessité de ne pas amnistier les criminels de la route, et une pétition a circulé sur ce thème. Une dernière partie – particulièrement bienvenue – envisage une comparaison internationale avec les amnisties-pardon des régimes autoritaires, les amnisties-réconciliation des sorties de dictature et l'amnistie-refondation des démocraties occidentales. Ce dernier point est envisagé à partir de l'exemple des Etats-Unis à la suite de la guerre de Sécession. L'amnistie américaine est d'ailleurs une référence pour les républicains et les socialistes – notamment Louis Blanc – au moment du débat sur l'amnistie des communards. Aux Etats-Unis comme en France, l'amnistie est un geste symbolique, qui renforce la nation, geste optimiste qui prépare l'avenir en effaçant un passé jugé révolu.

En France l'amnistie est cependant davantage «une démarche de mise en cohérence des droits de l'homme avec la pratique quotidienne de la République, un retour à la source» (p. 352). Ces développements permettent de mieux saisir les singularités d'une pratique que l'auteur montre étroitement liée à l'idée républicaine telle qu'elle s'est construite en France, et ouvrent de nouvelles perspectives de recherches.

Geste autoritaire qui impose le silence des débats, l'amnistie reste pourtant l'historien le vérifie souvent – largement illusoire car l'oubli ne se décrète pas. Mais elle permet néanmoins à la société de retrouver un mode de fonctionnement serein jusqu'à la crise suivante. L'auteur montre combien elle est précédée de campagnes passionnées où les enjeux politiques se mêlent aux considérations morales. Ces débats, qui poursuivent la lutte civile sous d'autres formes et qui génèrent des mémoires concurrentes de l'événement, sont l'occasion de reclassements politiques. Ils permettent de revenir par la parole à une vie démocratique normale. Le vote de la loi répond souvent à des considérations électorales, mais il est rare que les grandes amnisties ne soulignent pas des mutations majeures dans la vie politique, économique ou sociale. Si les arrières-pensées ne sont jamais absentes, l'amnistie a des objectifs plus hauts: amenée à lutter contre ses oppositions, la République est conduite à brimer la liberté d'expression et à exclure de la communauté civique une partie des siens. L'amnistie constitue alors, après le désordre civil ou la répression, le moment privilégié de la refondation de l'unité nationale, la mise en cohérence des principes et des actes. Comme le souligne Stéphane Gacon «la République pratique l'amnistie parce qu'elle se définit une et indivisible. (...) l'amnistie est une réponse à la répression, (...) difficile à accepter pour la République» (p. 353-354). L'amnistie se présente dès lors comme un outil de régulation politique utilisé par l'Etat dans une France où la culture du conflit est particulièrement vive. Aussi, l'auteur apporte une explication éclairante du déclin de cette pratique: «l'amnistie n'est plus ressentie aujourd'hui comme une nécessité parce que la densité du conflit a diminué, parce que les engagements ne sont plus aussi essentiels et parce que le critère moral est devenu déterminant» (p. 374).

Ce livre, qui comble une véritable lacune, devrait vite faire autorité, et s'inscrit à la suite des travaux entrepris par Pierre Vidal-Naquet, Henry Rousso, Pierre Laborie, Benjamin Stora ou encore Serge Berstein. Par-delà la seule question de l'amnistie, il permet de revisiter les grands épisodes des «guerres franco-françaises», ces «fièvres hexagonales» (Michel Winock) qui scandent, et contribuent à structurer, la vie politique nationale depuis plus d'un siècle. L'ouvrage témoigne également de la vitalité d'une histoire du politique, profondément renouvelée depuis trois décennies, au sein du paysage historiographique français.

Philippe Poirrier, Dijon